

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juillet 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (C.M.P.) - (n° 3607)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 9**  
**État A**

I. – À l'état A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

**I. – BUDGET GÉNÉRAL****1. Recettes fiscales***14. Autres impôts directs et taxes assimilées*

Ligne 1499 Recettes diverses

minorer de 175 000 000 €

*17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes*

Ligne 1711 Autres conventions et actes civils

minorer de 68 000 000 €

Ligne 1713 Taxe de publicité foncière

minorer de 80 000 000 €

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes .....	96	1 034	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements .....</i>	577	577	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes .....	- 481	457	
Recettes non fiscales .....	- 262		
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	- 743	457	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne .....</i>	0		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>- 743</b>	<b>457</b>	<b>- 1 200</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants .....			
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours .....</b>	<b>- 743</b>	<b>457</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens .....		3	- 3
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes .....</b>		<b>3</b>	<b>- 3</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens .....			
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours .....</b>		<b>3</b>	<b>- 3</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale .....	778	778	0
Comptes de concours financiers .....	2 000	1 512	488
Comptes de commerce (solde) .....			
Comptes d'opérations monétaires (solde) .....			
<b>Solde pour les comptes spéciaux .....</b>			<b>488</b>
<b>Solde général .....</b>			<b>- 715</b>

»

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

«

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à long terme .....	48,8
Amortissement de la dette à moyen terme .....	48,0
Amortissement de dettes reprises par l'État .....	0,6
Déficit budgétaire .....	92,3
<b>Total .....</b>	<b>189,7</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats effectués par l'État et par la Caisse de la dette publique .....	186,0
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique .....	2,9
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés ..	-0,4
Variation des dépôts des correspondants .....	-3,0
Variation du compte de Trésor .....	1,2
Autres ressources de trésorerie .....	3,0
<b>Total .....</b>	<b>189,7</b>

»

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État et dans l'état A annexé l'incidence sur l'équilibre budgétaire des votes intervenus dans le cadre de la nouvelle lecture du présent projet de loi de finances rectificative.

S'agissant **des recettes brutes du budget général**, il s'agit :

- du report au 1er janvier 2012 de la date d'entrée en vigueur de l'augmentation de 1,4 point du taux du droit de partage (lequel est porté à 2,5 %). L'impact de ce report se décompose en une minoration de 68 millions d'euros de la ligne n° 1711 « Autres conventions et actes civils » et une minoration de 80 millions d'euros de la ligne n° 1713 « Taxe de publicité foncière » ;

- de la minoration de 175 millions d'euros de la ligne n° 1499 « Recettes diverses » résultant de la réduction à 25 millions d'euros du transfert exceptionnel à l'État en 2011 d'une partie des ressources fiscales du fonds national des solidarités actives.

L'ensemble de ces modifications, conformes au texte adopté dans le cadre de la commission mixte paritaire, conduit à une dégradation de 323 millions d'euros du solde général par rapport au projet de loi adopté par le Sénat. Le déficit prévisionnel de l'État pour 2011 est en conséquence porté à **92,3 milliards d'euros**, soit une aggravation de 0,7 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2011 et par rapport au projet de loi de finances rectificative présenté initialement par le Gouvernement. La variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés retracée dans le tableau de financement est augmentée de 0,3 milliard d'euros par rapport au texte adopté par le Sénat.